Dans la nuit du 26 au 27 avril Jahotkowsky, qui s'était fait couper la barbe, parut très préoccupé. Il annonça à Sidonie Marchal son départ pour Paris et lui parla du risque qu'il courait d'être guillotiné s'il y était arrêté.

Le 28, il se rendit avec elle et Naniot dans un cabaret de la rue Féronstrée, puis, laissant là sa maîtresse, sortit avec son compagnon. Quelques instants après avait lieu l'explosion de la bombe de l'église Saint-Jacques.

Sidonie Marchal ne l'a plus revu depuis. Toutefois, elle lui a écrit en Hollande une lettre à laquelle il a répondu, puis à Anvers aux initiales P. A., puis encore à Bruxelles à l'adresse N. S. Propoff, poste restante.

Le 3 juin, elle a reçu de son amant une lettre d'Anvers : et tout récemment encore, le 11 juin, une autre datée de la même ville.

Sidonie Marchal, qui fréquentait avec le faux baron le cabaret Schlebach, a formellement déclaré n'y avoir jamais rencontré Arnold ni Leblanc. Elle ne connait d'ailleurs pas ce dernier.

Dans le courant d'avril, Jahotkowsky a été enterrer de grand matin aux environs de Sainte-Walburge de la dynamite qu'il avait provisoirement déposée chez Schlebach.

Interrogée sur la provenance de l'argent que recevait le pseudo-Russe, Sidonie Marchal a déclaré que celui-ci lui avait affirmé tenir ses revenus d'une source russe, par une série d'intermédiaires dont le dernier habitait Paris. Toujours il s'est formellement opposé à ce qu'elle prît connaissance de la lettre qui accompagnait chacun de ces envois d'argent.

Ajoutons enfin qu'on a trouvé dans la valise de l'anarchiste copie d'une lettre sollicitant une place de garçon de café et dans laquelle Jahotkowsky se recommandait de plusieurs établissements de Saint-Pétersbourg.

L'état des blessés

La guérison des victimes de l'attentat de la rue de la Paix suit son cours, M. Renson a recouvré la santé et son humeur joviale, mais ses yeux sont irrémédiablement perdus. Mme Renson, également guérie, ne le quitte point. Quant à M. Bodart, il sort jusqu'à présent en voiture, une sorte d'insensibilité de la plante des pieds lui rendant la marche très pénible.

LE COMPARTIMENT CONGOLAIS
à l'Exposition d'Anvers

Si vous vous rendez à l'Exposition d'Anvers — une excursion vers le Nord que bien des Français entreprendront certainement cette année, parce que la ville si originale d'Anvers mérite d'attirer à elle tous les touristes, non-seulement par les grâces et les richesses monumentales de son Exposition, mais aussi par la beauté de son port et de ses monuments et la valeur des collections d'art recueillies en ses musées — si donc vous vous rendez là-bas, ne manquez pas de distinguer au milieu de tous les compartiments curieux à divers titres, celui spécialement réservé à l'Etat indépendant du Congo. D'abord, ce coin de la vaste exposition emprunte aux événements récents, et aux discussions qui viennent de surgir à propos du traité anglo-congolais, un grand intérêt d'actualité. Et, ensuite, les Français qui ont, eux aussi, de si importantes colonies en Afrique, n'ont-ils pas le devoir de s'instruire de ce que les autres nations européennes ont fait des territoires leur appartenant sur le continent noir ?

A ce point de vue, le compartiment congolais à Anvers renseigne fort bien les visiteurs sur l'organisation de l'Etat Indépendant Africain, qui est destiné à devenir, on le sait, une colonie belge et peut-être même française. A l'extrémité sud des jardins, à droite du dôme central, une jetée vous conduit à cette section. D'une élévation qui domine ce compartiment, vous en découvrirez facilement les différentes parties.

Ici, à vos pieds, s'étend la nappe d'eau, où vient se perdre à gros bouillons une cascade mugissante, et au bord de laquelle on a construit des huttes, des « chimbèques » habitées par la petite population congolaise, venue à Anvers pour l'exposition. Il y a là tout un village de constructions rustiques, bâties selon l'architecture primitive des nègres des bords du Congo.

Au fond, se développent les murailles du pavillon, où l'on a réuni des spécimens de différentes productions naturelles ou industrielles de la colonie, ainsi que tous les types des marchandises européennes que l'on y importe.

Et là, à votre droite, se dissimule derrière un rideau de feuillage l'entrée d'un diorama, offrant à la vue les perspectives des paysages congolais.

Si vous nous en croyez, vous parcourrez d'abord le village indigène, qui a été improvisé au bord du lac suivant les données et les croquis rapportés d'Afrique par nos explorateurs et particulièrement par l'ingénieur Diedderich, qui fit partie d'une des plus lointaine et périlleuse expédition, celle qui poussa jusqu'au sud de Katanga, à l'extrémité des territoires du Congo. Le village est clôturé d'un petit rempart, fait de lianes et d'arbustes, surmonté de place en place de hauts palmiers et de bambous. L'entrée de l'agglomération est gardée par une tourelle où veille, jour et nuit, la garde du village. Pour pénétrer dans la petite cité, on passe dans un long corridor, aux parois formés de troncs d'arbres serrés les uns contre les autres. C'est par les interstices ménagés contre ces troncs, que les habitants du village dirigent leurs flèches et leurs lances, en cas d'attaque.

Ne croyez pas que ces habitations se ressemblent, au point que le spectacle devienne rapidement monotone. Chacune de ces constructions a été construite, selon les habitudes et les mœurs des différentes tribus du vaste territoire. Une construction centrale, s'élevant près de l'eau, attire le regard, par les proportions de sa large toiture de paille. C'est, en somme la mairie de l'agglomération c'est là, qu'habite le chef ; et c'est sur le pas de la porte, à l'ombre de cette énorme toiture, que se tiennent les « palabus », les réunions de tous les citoyens qui ont le droit de décider, en toutes circonstances, de la guerre et de la paix.

Le contingent des indigènes ne comprend pas moins de cent quarante-deux individus, hommes, femmes et enfants, dont vingt-sept soldats ne faisant partie de la force publique de l'Etat. Le recrutement de cette délégation de nègres congolais a été pratiqué de telle sorte, que chaque partie importante du pays est représentée. Parmi ces indigènes, se trouvent des Bas-Congo, naturellement en première ligne, mais ceux-ci peu nombreux ; puis viennent des Bengalais, tribu guerrière, des Basokos, des Wangata, des Zapo-Zap, et un groupe important d'habitants du Haut-Ouellé — ce qui est intéressant pour les visiteurs français, car on sait que la délimitation des frontières dans ces parages est toujours en suspens entre le gouvernement de la République et l'Etat indépendant.

Tous ces ménages congolais vivant dans leur chimbèque leur vie de là-bas, s'occupant de leurs travaux de vannerie ou de [illegible]. Car, parmi eux se trouvent d'excellents forgerons, qui comme les Zapo-Zap travaillent le fer avec beaucoup d'art. Les riverains de l'Ouellé forment une race toute spéciale ; reconnaissables par leur grande taille, ils ont une physionomie généralement plus intelligente que celle des congolais des autres bandes du pays.

Chaque groupe de délégués a à sa tête un petit chef. Les Bangalas sont commandés par un nommé Buiki, fils de Mata-Buiki, celui qui fut vaincu par Stanley. Buiki porte orgueilleusement sur sa poitrine la médaille de chef qui lui a été accordée par l'Etat. Tous ces roitelets, qui pratiquent en leur pays la polygamie, sont venus à Anvers avec plusieurs de leurs épouses, celles qui ont bien voulu affronter les « périls » d'un aussi long voyage. Plusieurs, au moment de s'embarquer à Bonne, ont cédé à la peur.

Les Congolais, qui habitent pendant la journée dans les huttes du village de l'exposition, sont logés dans une caserne de la ville.

Le matin et l'après-midi, aux bonnes heures de soleil, ils travaillent sous les yeux des visiteurs à leur métier, tandis que d'autres sillonnent l'étang dans leur pagaye.

Le petit peloton de soldats nègres est très bien discipliné. On sait que la milice est, depuis trois ans, recrutée régulièrement au Congo belge. Dans le Bas-Congo, les villages sont tenus chaque année de fournir selon leur population un certain nombre d'hommes, qui servent pendant trois années. Dans le Haut-Congo, où l'administration n'est pas encore assurée partout, on n'enrôle pas les hommes rachetés et les prisonniers de guerre. Ceux-ci doivent faire un service de sept ans, après quoi ils sont libres.

Outre le métier des armes, on apprend à ces hommes quelque profession. Il y en a qui deviennent de bons maçons, ou d'excellents menuisiers et charpentiers ; d'autres s'initient à la culture des champs.

L'uniforme des soldats congolais-belges rappelle assez bien la tenue des turcos : pantalon bouffant en toile bleu de roi, veste large, ouverte sur la poitrine, garnie de galons rouges au collets et aux parements ; comme coiffure, un fez rouge légèrement posé sur le côté.

Au sortir du village, vous pénétrerez dans le pavillon des produits congolais où vous pourrez vous rendre compte des ressources de la colonie. Ivoire, caoutchouc, vanneries, café, cacao, etc., etc, toutes ces marchandises sont exposées, par lieu d'origine. Le pavillon contient toute une section réservée au commerce du bois indigène, que l'on commence à employer ici dans la menuiserie et dans l'ébénisterie.

Une maquette en platre renseigne sur l'importance du chemin de fer que l'on établit en ce moment entre Matadi et Léopoldville. Il faut passer une heure ou deux dans ce pavillon, pour se rendre compte de la valeur des collections qui y sont accumulées.

Enfin, pour le plaisir des yeux, et afin de vous représenter le pays du Congo baigné de son atmosphère, sous la chaleur torride de son ciel, rendez-vous pour terminer votre excursion dans le compartiment congolais, au diorama qui est installé près du village.

Les quelques vues, qui ont été présentées par deux artistes anversois de beaucoup de mérite MM. Robert Mols et Piet Van Engelen, donnent une impression vraiment empoignante de sites tropicaux du Congo.

Nous ne voulions vous renseigner aujourd'hui que sur une excursion, entre toutes, qu'il ne faut pas manquer de faire, si vous allez à l'exposition d'Anvers. Et vous ne devez plus craindre dès maintenant de ne pas trouver toutes les sections absolument achevées. La dernière inauguration officielle annoncée, inauguration à laquelle présidera le Roi Léopold en personne le 12 de ce mois, est celle de la grande salle des machines. Mais là, comme partout ailleurs, tous les travaux sont terminés.

LES SALONS
Aux Champs-Élysées
LA PEINTURE

III

De M. Benjamin Constant, par extraordinaire je louerai ce buste de femme, *Diamants Noirs*, étude pleine de saveur. Les Henner sont toujours des Henner, les Benner sont toujours des Benner, les Raphaël Colin toujours... vous savez la suite. Mais le pinceau de ce dernier, malgré ses transparences quasi-maladives, a de bien exquises délicatesses.

Je n'insisterai pas longuement sur ceux de nos compatriotes dont nous reproduisons les principales œuvres, quoiqu'elles comptent parmi les meilleures du Salon. Nos gravures permettent d'en apprécier assez la haute valeur.

On goûtera vivement la noble allure du panneau décoratif de M. Comerre, *le Rhône et la Saône*. Quoique traité dans une tonalité assourdie et malgré les ressouvenirs qu'il évoque, ce panneau demeurera une des plus remarquables productions de l'artiste.

La *Saône* si mollement roulée par les vagues murmurantes, est une délicieuse étude de nu féminin.

Mais voici la dynastie Breton, dont le succès est, cette année, plus considérable encore, s'il est possible, que les années précédentes.

C'est un bel exemple que celui de cette famille toute consacrée au culte de l'art dans ce qu'il a de plus pur, de plus élevé. On ne sait qui l'on doit le plus admirer, du père, toujours égal à lui-même, épandant sur ses moindres toiles ce charme souverain de rustique poésie qui est sa caractéristique, ou de la fille dont le talent joint à de presque virils accents de grâce féminine la plus séduisante, ou du gendre enfin, depuis longtemps consacré comme un *de nos maîtres paysagistes, de ceux qui* ne s'imposent pas seulement par la maîtrise du pinceau, mais qui font aussi rêver. On nous en aurait voulu de ne pas reproduire ici les belles œuvres de cette famille d'artistes, œuvres devant lesquelles on se presse au Palais de l'Industrie et qui conquièrent tous les suffrages.

Les deux toiles de Jules Breton sont inspirées de ce profond sentiment de la nature que l'on retrouve en tous ses tableaux. Cela est plein d'une poésie sereine et reposante.

Que dirai-je du *Déluge* et de l'*Orphée pleurant Eurydice*, d'Adrien Demont, sinon que ces deux toiles sont de pures merveilles et que l'on ressent en les contemplant, la forte impression de grandeur qui vous saisit devant la nature même. On ne critique pas des pages de cette beauté : on admire.

Quant à Mme Demont-Breton, chaque année elle s'élève plus haut dans son art. Aussi dans la voie pour la médaille d'honneur, a-t-elle réuni sur son nom de nombreuses voix. Autant et même plus qu'aucun de ses concurrents peut-être, elle méritait par la continuité des efforts, par la maturité de son talent, cette haute récompense.

Parmi les artistes les plus en vue aux Champs-Elysées, voici encore plusieurs de nos compatriotes : Tattegrain, dont les deux envois, *Les Casseuses de l'Asile des Vieux Matelots* et le *Débarquement de Vérotiers dans la Baie d'Authie*, compteront parmi les meilleurs ouvrages ; Meronier, qui expose toujours de sincères études, habilement composées et peintes d'une brosse savante ; Dubly, un de nos plus ingénieux portraitistes ; Duthoit, dont l'*Angélus en Mer*, malgré ses dimensions un peu exagérées, est une des toiles les plus senties du Salon ; H. Pluchart, dont nos lecteurs peuvent apprécier les *Botteleuses*, composition harmonique où tout concourt à produire une impression d'exquise fraîcheur ; *La Diane*, de M. Crauck, où peut-être s'accusent trop les principes de l'Ecole classique, mais dont il faut louer le ferme dessin et le sage coloris ; et enfin les maîtresses œuvres de Harpignies, un de nos paysagistes les plus merveilleux. Voilà longtemps que Harpignies s'est placé à la tête de ce groupe d'hommes qui, en France, ont avec un si profond sentiment des multiples aspects de la nature éveillé en nous d'intenses sensations de foi artistique.

Que dire de ses deux tableaux, *Souvenir d'Italie* et surtout *Soirée d'Automne*, sinon que cela est beau, d'une beauté parfaite, absolue.

N'oublions pas non plus le tableau de M. De Winter, *En Prière*. Il m'est arrivé de critiquer assez vivement certaines œuvres de cet artiste. C'était déjà un hommage rendu à son talent ; on ne critique que ce qui sort de l'ordinaire.

J'aimais peu, peut-être par disposition naturelle, et tout en reconnaissant leurs qualités les compositions d'histoire et de mythologie de M. de Winter. L'intérieur d'église qu'il nous donne aujourd'hui est une page intéressante à tous égards, et où la simplicité voulue des attitudes, contribue à l'harmonie générale. Il glisse sous ces voûtes un vague rayon de lumière, et c'est bien dans une atmosphère de prières que se meuvent les personnages.

(*A suivre*). Lionel Moguez.

Chronique du Sport

VELOCIPEDIE

Les courses vélocipédiques du Vélodrome

De nombreux Roubaisiens se préparent à assister aujourd'hui aux brillantes courses vélocipédiques du Vélodrome lillois.

Le meilleur attrait pour eux est, outre les quatre championnats qui seront courus, le défi porté par une équipe lilloise et relevé par quatre Roubaisiens.

Cette équipe est ainsi composée : MM. J. Delespierre, le sympathique champion roubaisien qui a obtenu un si éclatant succès dans le match Delespierre-Accou de dimanche dernier, Kelly, tous deux du Sport vélocipédique roubaisien et nos amis Adolphe Accou et E. Russel, du Cercle vélocipédique roubaisiens.

Bonne chance aux jeunes coureurs.

Le concours hippique de Roubaix

Voici le programme du 8e grand concours hippique international, organisé par le Club Hippique dans sa piste du Parc de Barbieux :

Journée du dimanche 24 juin 1894, à 2 heures. — *Prix des classes* : Deux catégories. — 1re, chevaux de pur sang ou de 1/2 sang ; 2e, chevaux de traits de 2 et 3 ans, nés et élevés dans les départements du Nord de la France : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, 2,000 fr. de prix. — Plaque et flots, offerts par la Société hippique française. (Voir les conditions générales). Entrée : 20 francs. *Les engagements sont reçus chez Ed. Ribaucourt*, 37, rue du Grand-Chemin, jusqu'au samedi 16 juin.

A quatre heures. — *Concours d'équipage et chevaux de maître*. Sans condition d'âge ni de provenance : Chevaux attelés seuls. (Entrée : 10 francs par équipage). — 1er prix, un objet d'art et 15 francs à l'écurie ; 2e, une médaille vermeil et 10 fr. à l'écurie ; 3e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 4e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 5e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie ; 6e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie ; 7e, 8e, 9e et 10e, flots de rubans.

A cinq heures. — *Prix d'Ouverture* : 8 obstacles de 0,80 de hauteur (pas de rivière) pour chevaux n'ayant pas gagné de prix depuis le 1er janvier 1893. La barre et le mur seront élevés de 1 m. pour les chevaux ayant gagné un ou plusieurs prix depuis le 1er janvier 1893. Chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire en otte, bottes et chapeau haute forme. Entrée : 20 fr. Poids minimum : 72 k. — 1er prix, un objet d'art ; 2e, un objet d'art ; 3e, une médaille vermeil ; 4e, une médaille argent ; 5e, une médaille argent ; 6e, 7e et 8e, flots de rubans. — Les engagements seront reçus chez M. Ribeaucourt, 37, rue du Grand-Chemin, jusqu'au mercredi 20 juin 1894.

Journée du dimanche 1er Juillet 1894, à deux heures et demie. — *Concours de chevaux de selle* : Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou rouge ou la jaquette noire et le chapeau à haute forme. Entrée 10 francs. 1er Prix, un objet d'art ; 2e, une médaille vermeil ; *3e, une médaille argent ; 4e, une médaille argent* 5e, 6e, 7e et 8e prix flots de rubans.

A trois heures. — *Prix du Club*. — Pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme, 10 obstacles environ. — Entrée gratuite. — Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 200 francs, 2e, un objet d'art d'une valeur de 150 fr. ; 3e, un objet d'art d'une valeur de 100 fr. ; 4e, un objet d'art d'une valeur de 50 fr. ; 5e, 6e, 7e et 8e prix, flots de rubans.

A quatre heures. — *Concours d'équipages et chevaux de maître* sans condition d'âge ni de provenance : Attelages à deux chevaux et en tandem. — Entrée : 20 francs par équipage. — 1er prix, Un objet d'art et 20 francs à l'écurie ; 2e, Une médaille vermeil et 15 fr. à l'écurie ; 3e, Une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 4e, 5e et 6e, Flots de rubans.

A quatre heures et demie. — *Courses au galop*. — *Sauts d'obstacles* : Prix des dames. Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme. — 10 obstacles environ. — Entrée : 20 francs. — Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art ou 400 francs ; 2e, un objet d'art ou 200 fr. ; 3e, un objet d'art ou 100 fr. ; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

Journée du lundi 2 juillet 1894, à deux heures et demie. — *Courses au galop*. — *Sauts d'obstacles* : Prix de la Coupe. Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau haute forme. — 12 obstacles environ. — Entrée : 20 francs. — Poids minimum 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art ou 500 fr. ; 2e, un objet d'art ou 200 fr. ; 3e, un objet d'art ou 100 fr. ; 4e, 5e, et 6e, flots de rubans.

A quatre heures. — *Prix de la commission*. — Pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme, 12 obstacles environ. Entrée gratuite. Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 200 francs ; 2e, objet d'art de 150 francs ; 3e, un objet d'art de 100 francs ; 4e, un objet d'art de 50 francs ; 5e, 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A cinq heures. — *Prix des Veneurs* : Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme. — 10 obstacles environ. Entrée : 20 fr. Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, 500 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

A six heures, longchamps de tous les attelages et de tous les chevaux de selle.

Le président d'honneur, Gustave Wattinne fils. — Le président, Edmond Ternynck. — Le secrétaire, Edouard Ribaucourt. — Le secrétaire-trésorier, Auguste Carrois. — Commissaires, César Gaydet, Georges Wibaux.

Les engagements accompagnés du montant des entrées avec les renseignements détaillés sur les noms des chevaux engagés leur robe, leur âge, etc., doivent être parvenus au Secrétaire du Club, M. E. Ribeaucourt, 37, rue du Grand-Chemin, avant le mercredi 27 juin, à six heures du soir. Passé ce délai les engagements ne seront plus acceptables.

Courses de Tourcoing

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est le dimanche 22 juillet prochain, à deux heures précises de l'après-midi qu'auront lieu en l'hippodrome du Brun-Pain, la première réunion des courses dont nous donnons ci-dessous le programme :

A deux heures. — Prix Aumont — 1re course plate, (à réclamer).

1500 francs pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, à réclamer pour 4,000 fr.

Le cheval mis à réclamer pour 3 000 fr. recevra 3 kil. ; pour 2,000 fr. 4 kil. ; pour 1,000 6 k.

Entrée : 40 fr., moitié forfait.

La moitié des entrées au second.

Distance : 1,400 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 17 juillet, chez M. G. Madeleine, 1 bis, rue Scribe, à Paris, avant 4 heures du soir.

A deux heures et demie — Prix des Tribunes — 2e course de haies (à réclamer) Gentlemen et *Jockeys*.

1.400 francs pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, à réclamer pour 3,000 francs.

Le cheval mis à réclamer pour 2,000 fr. recevra 3 kilos de décharge ; les gentlemen auront en outre 3 kilos de décharge. — Poids : 3 ans 66 k. ; 4 ans 74 k. ; 5 ans et au-dessus 77 kilos.

Entrée : 40 fr., moitié forfait.

300 francs au second. les entrées au 2e.

Distance : 2.700 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 17 juillet avant midi, à la société des Steeple-Chases, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Déclarations de forfaits jusqu'au vendredi 20 juillet, avant 5 heures du soir, à la même adresse.

A trois heures — Prix du Centenaire — 2e Steeple-chase militaire — 3e série, objet d'art ou d'utilité militaire, valeur 800 fr. — Distance : 3,000 mètres environ.

A trois heures et demie — Prix des Dames — 4e course plate, hacks et hunters, Welter handicap, gentlemen.

1,000 francs dont 700 fr. au premier ; 200 fr. au second et 100 fr. au troisième, pour hacks et hunters de 3 ans et au-dessus, non qualifiés hacks et hunters de toute espèce et de tout pays, mais *ils seront à réclamer pour 2,500 fr.*

Entrée : 40 francs.

Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 10 juillet avant 4 heures du soir, chez M. C. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Publication des poids, le mardi 17 juillet, à midi, à Paris.

A quatre heures — Prix des Membres fondateurs — 5e Steeple-chase, handicap.

1,800 francs dont 200 fr. au second et 100 fr au troisième, pour tous chevaux de toute espèce et de tout pays, de 4 ans et au-dessus, n'ayant jamais jusqu'au moment de la course, gagné un prix de 5,000 francs.

Entrée : 50 francs.

Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 17 juillet avant midi, *à la Société des Steeple-Chases, 1, rue de Castiglione*, à Paris.

Publication des poids, le mercredi 18 juillet, à midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Déclarations de forfaits jusqu'au vendredi 20 *juillet, avant 5 heures du soir, à Paris.*

A quatre heures et demie — Prix de la Ville — 6e Handicap au trot attelé (International) — *Rendement de distance.*

1.500 francs, pour tous chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce et de tout pays âgés de 4 ans et au-dessus : 1,000 francs au premier, *400 fr. au second et 100 fr. au troisième.*

Distance : 4,500 mètres environ.

Poids libre de la voiture et du conducteur.

Entrée : 40 francs, forfait 20 fr.

Les prix seront réduits à 1,200 fr. pour 4 partants : *800 fr. au premier, 300 fr. au second et 100 fr. au troisième.*

Tout gagnant d'un premier prix après la publication du handicap, reculera de 50 mètres ; de deux ou plusieurs premiers prix, de 100 mètres.

Engagements pour cette course, chez M. C. Duvillier, 3, rue Dervaux, à Tourcoing, jusqu'au samedi 7 juillet, à 6 heures du soir.

Le Handicap sera publié le samedi 14 juillet au *Bulletin Officiel.*

CONDITIONS GÉNÉRALES

La tenue de course est de rigueur dans toutes les épreuves.

Les courses de haies sont régies par le code et le règlement de la *Société des Steeple-Chases de France.*

La course plate est régie par le code et le règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France.

Les courses au trot sont régies par les statuts et règlements de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval 1/2 sang.

Les Handicaps seront publiés au *Bulletin Officiel.*

Toute réclamation devra être accompagnée d'une somme de 50 francs qui sera acquise à la caisse de la Société si elle *n'est pas admise. Les décisions* du Comité seront jugées sans appel pour toutes réclamations provenant d'incidents survenus en cours d'épreuves.

Les commissaires :

Alexandre Joire, Ch. G. Lorthiois, G. Duvillier.

Chronique Régionale

L'assistance médicale gratuite

Vendredi a eu lieu à la Préfecture une réunion à laquelle avaient été convoqués les conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires des chefs-lieu de canton, des médecins et les présidents des commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement de Lille ; il s'agissait d'étudier l'organisation de l'assistance médicale gratuite, en application de la loi du 15 juillet 1893.

M. le Préfet a résumé les prescriptions de la loi, et signalé notamment l'article 10 qui institue dans chaque commune un bureau d'assistance, et confère à ce bureau tous les droits et attributions qui appartiennent au bureau de bienfaisance.

Il a indiqué les moyens pratiques d'exécution, et la nécessité d'établir aussi exactement que possible les [illegible].

D'après l'article 1er de la loi, « Tout français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale [illegible]

[illegible]

M. le Préfet rappelle qu'il existe dans le Nord 10.535 lits d'hospice, dont 2.516 destinés à l'hospitalisation des indigents malades.

On devra, dans l'organisation future, s'efforcer d'utiliser le plus possible les lits situés dans les villes, soit en agrandissant les circonscriptions, soit en faisant la plus large part au grand hôpital lorsqu'il s'agira de répartir les malades entre celui-ci et l'infirmerie.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il sera impossible de procurer à toutes les communes les facilités d'hospitalisation dont jouissent aujourd'hui certaines villes qui doivent leurs ressources à des fondations accumulées depuis des siècles et provenant des libéralités généreusement dispensées. Le devoir de l'assistance publique sera d'apporter dans les nouvelles créations, comme dans leur fonctionnement, la stricte économie que commande l'emploi de ressources demandées à l'impôt.

D'après un rapport de M. l'Inspecteur général Drouineau, raisonnant d'après l'état actuel des choses, on peut fixer à un lit par 1,000 habitants le nombre de lits nécessaires pour assurer d'une façon convenable l'hospitalisation. Les 2,516 lits de malades accusés dans nos hospices seraient donc suffisants s'ils étaient bien répartis entre les circonscriptions hospitalières. C'est ce point qui doit être élucidé.

Après un échange d'observations, la réunion s'est ajournée à une prochaine séance. Dans cette seconde séance, les membres de la Commission devront donner leur avis sur la détermination des circonscriptions hospitalières auxquelles les communes devront être rattachées pour l'envoi de leurs malades.

NOS REPRESENTANTS

M. Boudenoot, député du Pas-de-Calais, est nommé vice-président de la commission du cadastre, en remplacement de M. Poincaré.

Chronique Locale

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira vendredi prochain 22 juin à 8 heures du soir.

Nous publierons ultérieurement l'ordre du jour de cette séance.

Une chute de sept mètres

Hier, vers dix heures du matin, un maçon nommé Jean-Baptiste Rohart, 59 ans, était occupé sur le pignon d'une maison en construction rue Descartes, quand tout-à-coup le toit s'écroula entraînant le malheureux maçon qui tomba d'une hauteur de sept mètres sur le sol.

Relevé par ses camarades il fut transporté dans une maison voisine où il reçut les soins du docteur Bernard qui constata plusieurs contusions à la tête et au visage.

Le blessé qui habite Tintigny (Belgique) a été transporté à l'Hôtel-Dieu où il a été admis.

Un moyen de se faire arrêter

Vendredi vers dix heures du soir, les agents de garde sur le boulevard Gambetta entendaient des cris : Au voleur ! qui venaient de l'estaminet tenu par M. Philémon, à l'angle de la rue Pierre-Motte et du boulevard Gambetta.

Ils arrêtèrent le nommé Philippe Mollaert, 34 ans, né à Termonde (Belgique), sans ressources ni domicile fixe. Cet individu avait essayé de briser la glace du magasin de Mme Chatrin, rue Pierre-Motte et cela dans le but de *se faire arrêter.*

Fête des Sapeurs-Pompiers

La fête des Sapeurs-Pompiers sera célébrée dimanche 1er juillet.

A 11 heures du matin, grande revue devant l'Autorité municipale.

A 2 heures 1/2, tir à la cible.

Le lundi 2 juillet, à 11 heures, un obit pour les sapeurs défunts sera chanté en l'église Saint-Martin.

A 2 heures 1/2, un grand banquet suivi de bal sera offert aux pompiers, dans leur local, à l'Hôtel-de-Ville.

Conférence socialiste

Nous apprenons que le député socialiste Paschal Grousset, qui, la semaine dernière interpella à la Chambre et provoqua l'incident Gallifet, viendra prochainement faire une conférence à Roubaix ; sous les auspices du Parti ouvrier.

Vol de cuivre

M. le commissaire de police du 4e arrondissement a arrêté samedi à midi, un sieur Arthur-Albert Lalous, 35 ans, zingueur, demeurant rue Saint-Laurent, 33. Cet individu arrêté le 8 juin dernier, pour vol d'un lingot d'étain pesant 38 kilos, au préjudice de la Compagnie du Gaz avait été relâché provisoirement sur la demande d'un des directeurs de la Société et l'affaire remise à huitaine.

Mais samedi Lalous qui avait déjà mis ses enfants en Belgique se disposait à partir pour cette destination et avait en conséquence vendu son mobilier aux enchères quand M. Chapé fut averti par une voisine de Lalous, Mme Maria Bello, qu'il venait de commettre au préjudice de cette dernière un vol de 85 francs.

Immédiatement des agents furent envoyés à la recherche du voleur qu'ils purent arrêter, juste au moment où il allait quitter Roubaix.

Lalous fut conduit au dépôt central ; ses bagages contenaient un lingot de cuivre qui a été également volé.

Devant M. Chapé il a dénoncé un individu surnommé le Grand Ernest, demeurant 35, rue St-Laurent qui, avec lui, aurait commis les différents vols pour lesquels il a été mis en état d'arrestation.

L'enquête sur cette affaire ne manquera pas d'être intéressante.

Vol chez MM. Dubar et Declercq

Un vol audacieux a été commis dans la nuit de vendredi à samedi chez MM. Louis Dubar et J. Declercq, fabricants d'ameublement, rue du Fresnoy ; voici dans quelles circonstances les voleurs ont accompli leur méfait.

Ils ont d'abord escaladé le mur du jardin de M. Moïse Rogier, traversé le jardin et la [illegible]

[illegible]

Arrestation

[illegible]

Chiens ratiers

[illegible]

qu'aura lieu chez M. Mesplomb, place du Trichon le 2/3 contre la société de l'Abondance.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral du 12 juin 1894 la société titre « Des Insouciants » est autorisée à se constituer légalement. Son siège est établi chez M. Emile Fleurbaix, boulevard Gambetta, 101.

Le concert du parc de Barbieux

L'association symphonique de l'Ecole de musique donnera aujourd'hui dimanche un concert public au parc de Barbieux.

Voici le programme : 1. Mascarade, de Lacôme ; 2. Ballet, d'Etienne Marcel ; 3. Scène et valse, de « Gretna Green », de Guiraud ; 4. Prélude de la Reine Berthe, de Foncières ; 5. Pastorale et Intermezzo, de Bizet ; 6. Capricante, de P. Wachs ; 7. Marche russe, de L. Ganne.

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX

Dimanche 17 Juin **Ducasse de l'Alouette, Grand Bal de Nuit.**

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 24 juin 1894, grand concours sur Chantilly. Prix d'honneur 150 fr. répartis en dix prix de 10 fr. aux dix premiers pigeons et dix prix de 5 fr. aux dix suivants, donnés par l'Union Fédérale Colombophile au siège de la société les Trois Macots, établie chez M. Achille Lepers, rue de Wagram, au Cul-de-Four.

Mise par pigeon, 1 fr. 50. Les pigeons à 50 c. participeront aux prix d'honneur. Pigeon d'essai à 20 c.

Poule unique à 25 c. Poule à 50 c. par 50 inscriptions.

Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 fr.

Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor).

Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné reconnu par la Fédération (système Vandenbossche.

Inscription et mise en panier samedi 23 courant de 5 à 7 heures du soir.

Convoyeur, M. J. Dedocker.

La Brasserie Coopérative du Jean Ghislain, Société anonyme au capital de 100,000 francs, invite ses nombreux adhérents à bien vouloir libérer leurs souscriptions contre un titre nominatif qui leur sera remis.

Comme il reste encore quelques actions à la disposition des amateurs nous les invitons à se presser, pour qu'ils puissent profiter des avantages de la première émission.

Nous indiquerons dans un prochain numéro le jour des débuts de la fabrication.

L'installation complète et modèle est visible tous les jours. 17.18.20. 6863

Photographie artistique Victor HERMANT

165, GRANDE-RUE, ROUBAIX

PREMIÈRES COMMUNIONS

portraits émaillés et bombés pour 5 francs

A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec primes

Portraits de luxe à cha b [illegible] 12 francs

la douzaine avec prime 776

En vente au bureau du Journal à Roubaix

12, rue du Vieil-Abreuvoir

LES CONTES DE FRANCE

par M. Eugène Lagrillière-Beauclerc

Préface de M. Jules Simon de l'Académie Française

Quelques vérités

On sait que Jeanne d'Arc, plus que Napoléon,
Possédait la science infuse de la guerre ;
Et chacun sait aussi, jusqu'au bout de la terre,
Que le Congo vaut mieux que tout autre savon.
Eugène Buy, au savonnier Victor Vaissier.

TOURCOING

Exposition de photographies

C'est aujourd'hui que s'ouvre, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle où a eu lieu l'exposition de tableaux, l'exposition de photographies organisée par le comité des fêtes du Centenaire, en vue de remémorer le brillant souvenir des fêtes qui ont eu lieu dans notre ville les 20 et 21 mai derniers.

Nous avons eu le plaisir d'aller admirer hier après-midi, les envois des photographes, parmi lesquels les amateurs sont en grand nombre, et, hâtons-nous de le dire, les photographies exposées sont la reproduction fidèle de ce que nous avons vu, aussi nous sommes persuadés que cette exposition obtiendra un vif succès. Nous avons particulièrement remarqué les photographies du camp français où l'on voit M. le général de France, commandant le 1er corps d'armée, donnant le bras à M. Victor Hassebroucq, maire ; ayant à ses côtés les officiers des états-majors de l'époque de 1794. La rentrée des troupes au camp, les groupes du cortège historique, etc.

L'avis suivant se rapportant à l'exposition de photographies, a été affiché, hier après-midi, dans toute la ville.

« Le Maire de Tourcoing a l'honneur d'informer ses concitoyens que le Comité des Fêtes du Centenaire a formé une collection de photographies prises pendant les Fêtes du Centenaire par des amateurs et professionnels.

» Cette collection installée dans le salon des Beaux-Arts de l'Exposition [illegible] sera visible gratuitement du dimanche 17 courant [illegible] du matin à 6 heures du soir.

» Tourcoing, le 16 juin 1894.

V. Hassebroucq. »

A la gendarmerie

[illegible]

Vol

[illegible]

Charrette à chiens

[illegible]

Viande saisie

[illegible]

Mendiants

[illegible]